

Le Brasseur Syndical



Le Syndicat des travailleuses et des
travailleurs de la Brasserie Labatt (CSN)

Volume 4, # 02
Février 2007

Retrouvez-nous sur le Web
Au : www.sttbl.com

Téléphone: 514-368-4999
Télécopie: 514-368-7771
Messagerie: sttbl@bellnet.ca

Date de tombée

Prochain numéro:

Mars 2007

Écrivez-nous!

Dans ce numéro:

Le capitalisme s'autodétruira.....	1
FondAction.....	1
Résumé de l'exécutif du 8 janv.	2
Résumé de l'exécutif (suite).....	3
Caricature.....	3
Départs à la retraite.....	3
Nouveaux permanents.....	3
Virez-moi car j'ai pêché	4

Le capitalisme s'autodétruira...

Le capitalisme d'aujourd'hui est mené par une bande de rapaces immoraux et illégitimes, qui vont le mener à sa perte. C'est l'analyse extrêmement bien appuyée de l'ex-premier ministre français Michel Rocard, qu'a publiée le quotidien *Le Monde*. Il nous rappelle à juste titre Henry Ford, et je cite: «Henry Ford, constructeur automobile américain (1863-1947), ne fut pas seulement pendant une quinzaine d'années le plus gros industriel du monde. Il fut aussi l'un des sauveteurs du capitalisme frappé gravement par la crise de 1929: c'est la politique des hauts salaires, dont il est l'inventeur, qui assura le redémarrage de la consommation. C'est dire toute l'importance de ses intuitions.

«Il aurait affirmé à diverses reprises que le capitalisme ne saurait vivre et se développer sans respecter une éthique rigoureuse.

Il était à ses yeux mauvais, moralement, qu'un chef d'entreprise se paye plus de quarante fois la rémunération moyenne de ses employés. Lui-même respectait cette règle à son propre endroit.» Les capitalistes sont-ils comme le scorpion dans la bonne blague africaine, qui traverse la rivière sur le dos d'un hippopotame et qui le pique quand même, parce que c'est sa fonction naturelle? Ou bedon sont-ils plus intelligents?

Commentaire de

Affreux Médecins :

Malheureusement, le capitalisme ne s'autodétruira pas, il va plutôt détruire la classe moyenne. Les gens seront soit riches, soit pauvres.

Commentaire

de Claude Vincent:

Je crois qu'on commence à vivre tranquillement le vrai déclin de l'empire américain...qui durera je ne sais combien de temps. Mais effectivement, le capitalisme sauvage de la droite va tuer ce qu'il y a de bon dans le capitalisme!

Par *Éric Grenier, chroniqueur au magazine Jobboom*



En souscrivant au [REER](#) Fondation, vous vous assurez d'un double avantage :

Vous profitez de deux crédits d'impôt totalisant 30 % de votre placement parce que Fondation est un fonds de travailleurs. Le montant maximum annuel d'économies d'impôt qu'une personne peut obtenir grâce aux deux crédits d'impôt est de 1 500 \$, ce qui correspond à l'achat de 5 000 \$ d'actions du Fonds;

Vous bénéficiez aussi d'une réduction d'impôt proportionnelle à votre taux marginal d'imposition pour contribution au Régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Un REER Fondation requiert donc un déboursé net moins élevé qu'un REER conventionnel.

Il y aura des kiosques d'information au mois de Février, surveillez les tableaux pour les dates.

Rapport du Président

Résumé de la situation à Halifax :

Un conciliateur a été nommé dans le dossier et des négociations sont prévues les 22 et 23 janvier 2007. Selon ce que nous a dit Larry Deal, président du syndicat de Halifax, les parties pourront déclencher une grève ou un lock-out 14 jours après que le conciliateur aura fait un rapport sur la négociation.

Nous vous tiendrons informer de l'évolution des négociations.

Barrières inter provinciales :

Lors de notre dernier appel conférence le 20 décembre 2006, les gens de Halifax nous ont avisé que Labatt avait réussi à faire tomber les barrières inter provinciales entre le Québec et la Nouvelle-Écosse, la nouvelle fut confirmée 2 jours plus tard sur le Pub.

Contrairement à l'employeur, le syndicat n'est pas convaincu qu'il s'agit d'une bonne nouvelle. Les marchés locaux n'étant plus protégés, nos emplois seront-ils menacés davantage? La question est légitime et seul le temps nous le dira.

Dossier autres chauffeurs :

Suite à la décision arbitrale de M^e Gabriel Côté dans le dossier des autres chauffeurs, le syndicat et l'employeur ne pouvant s'entendre sur les sommes dues, nous avons demandé à M^e Côté de céder une autre date d'arbitrage afin qu'il détermine les sommes que l'employeur devra rembourser.

Décision arbitrale :

C'est avec un immense plaisir que j'ai le privilège de vous annoncer que M^e Richard Marcheterre a fait droit au grief dans le dossier du congédiement de Jacques Trudel. L'arbitre le réintègre sans condition, il ne reste plus qu'à savoir si Jacques désire revenir parmi nous.

Rencontre avec GCL :

Suite à la rencontre avec GCL le 21 novembre dernier, Sylvain Fournier devait nous fournir un rapport écrit de la présentation ainsi que de la base de calcul servant à établir les standards. Malgré de nombreuses demandes de ma part (par téléphone et par courriel), nous sommes toujours sans réponse. M. Fournier qui prétend agir avec transparence dans ses relations avec le syndicat agit plutôt comme quelqu'un qui a des choses à cacher. Dossier à suivre...

Dossiers réglés :

La procédure administrative concernant la double opération à l'emballage ayant été rédigée, nous avons donc réglé les griefs relatifs à cette procédure.

Il en va de même pour la procédure administrative pour le temps supplémentaire à la livraison. Elle a été rédigée et nous avons donc réglé le grief relatif à cette procédure.

Pour le dossier de Robert Guy, la lettre d'entente a été signée et Robert sera de retour à son poste le 8 janvier 2007. Merci à ceux qui ont fait des dons pour aider Robert durant cette période difficile.

Cotisations syndicales :

J'ai discuté avec Daniel St-Jacques pour l'informer que nous avons de la difficulté avec les cotisations syndicales. En effet, selon la convention collective, la compagnie doit verser au trésorier entre le 10^e et le 15^e jour du mois, les cotisations perçues durant le mois précédent. Au cours des derniers mois, les cotisations ont été payées (plus ou moins) en retard 4 fois sur 5. Daniel s'est chargé de corriger la situation et nous ne devrions plus avoir de problème. Si nous devons avoir des problèmes, il nous demande de l'aviser, il va s'en occuper.

Évaluation de la main-d'œuvre (Février – juillet 2006) :

Les deux rencontres sont prévues pour le 26 janvier 2007.

Comité de travail 1,5 :

Le comité doit se rencontrer le 8 février 2007 pour poursuivre les discussions concernant l'article 1,5 et l'interprétation que nous devons lui donner.

Départs à la retraite et nouveaux permanents.

Voici la liste des départs à la retraite du 1^{er} janvier 2007;

Claude Monnière, Jules Boudreau, Arthur Lalonde, Michel Bélanger, Alphée Ritchot, Claude Brisebois et Pierre Quesnel

Je vous souhaite à tous, une bonne retraite.

Suite à ces départs, 2 salariés temporaires sont devenus permanents; soit Benoit Couturier et Patrick Leboeuf. Félicitation messieurs.

Rapport du VP SST

Le 13 décembre, il a eu une rencontre avec le conciliateur /décideur de la CSST pour une plainte en 32. en attente d'une décision.

Suite au comité SST une décision a été prise pour faire une analyse des risques pour le passage piétonnier dans l'allée 800.

La décision prise est que les rangs du 800 doivent toujours finir à 1 de haut et que le coin va être dégagé pour permettre une bonne visibilité.

Prendre note que pour l'allée 100, la même chose s'applique les rangs doivent finir à 1 de haut.

Le 19 décembre, une rencontre du comité de transfert a eu lieu pour 2 dossiers, un réglé et l'autre est en attente d'une décision de la CSST.

Le 19 décembre, les camions ont été lavés à l'extérieur sous une température de -10, comme vous savez presque tous que l'eau gèle à -0, alors imaginer le lendemain matin à 6hrs, les vitres gelées, les portes gelées et des plaques de glace entre les camions.

Les camions ne devraient plus être lavés à l'extérieur lorsque la température est sous 0. à suivre.

Rapport du VP entretien

Bonne Année tout le monde, pour les gens de l'embouteillage, vous avez eu un beau cadeau, bande de chanceux.

Pour le dossier des griefs, en 2^{ème} étape, il y a 4 mécanique, 2 électrique, aucun magasin, 1 garage, aucun plomberie/frigoriste, aucun centrale thermique et aucun conciergerie. En 3^{ème} étape, il y a 10 mécanique, 13 magasin, 18 électrique, 2 plombier/frigoriste, aucun garage, aucun centrale thermique, aucun conciergerie et 1 entretien. Il y a eu audition de griefs 2^{ème} étape pour le magasin le 5 janvier. Nous n'avons pas eu d'audition de griefs 3^{ème} étape pour l'entretien.

Nous avons eu le résultat de l'arbitrage de Jacques Trudel, le grief est reçu par l'arbitre. Nous devrions voir Jacques bientôt. Dû au retour possible de Jacques, peut-être qu'il y aura mise à pied du dernier électricien. Pour le transfert qui n'a pas eu lieu encore, Stéphane Charron m'a confirmé que ce serait possible mais que dû au possible retour et peut-être une mise à pied. Là tout s'étire. À suivre...

J'ai eu des discussions avec Mario Pagé et Jean Drolet pour le cas des temporaires au département du garage. Yanic est impliqué dans le dossier car il est question des deux griefs qui sont à l'entretien, un qui porte sur le temporaire au garage et l'autre est sur l'évaluation de la main-d'œuvre de juillet à l'entretien. Les discussions sont bonnes et j'espère un règlement pour bientôt, mon espoir était d'avoir une proposition pour la semaine du 1^{er} janvier, mais vendredi à 14 :30 pas de réponse. À suivre...

Nous devrions avoir une rencontre avec Jean Drolet et la direction pour la 1.5 et son application à l'embouteillage éventuellement. Il nous a demandé pour le 8 janvier mais je ne serai pas présent.

Rapport du VP brassage

Calibration des appareils de laboratoire en filtration : La calibration des appareils relève du laboratoire. Les opérateurs de filtration vont continuer à faire les vérifications de base. Une procédure sous forme de « checklist » sera faite prochainement pour indiquer la marche à suivre quand un problème survient.

Échantillonnage des matières premières : Une procédure sera faite prochainement pour ce qui est de l'échantillonnage des matières premières en filtration.

Ordre de priorité des réservoirs d'empaquetages : Présentement un peu tout le monde demande aux opérateurs de changer l'ordre de priorité des réservoirs d'empaquetages. Nous nous sommes mis d'accord que les opérateurs n'aient pas à gérer l'ordre de priorité des réservoirs une fois ceux-ci mis dans le système, sauf en cas d'urgence. Possibilité que ce soit le laboratoire qui va gérer ça.

Demande de revérification des réservoirs d'empaquetages : Avant de demander une revérification aux opérateurs de filtration, le laboratoire aura une « checklist » avec différents points à vérifier avant d'appeler en filtration. Ceci afin d'éviter de faire des tests supplémentaires inutilement.

Nettoyage de A-5 : La direction a évalué la situation dans A-5 et il a été décidé que le nettoyage du haut des murs et le plafond sera donné à contrat. J'ai demandé de voir si A-6 ne pourrait pas être fait aussi. Une fois le nettoyage effectué nous allons voir s'il pourrait y avoir une solution pour que nous puissions l'entretenir nous-même afin d'éviter que la situation se dégrade comme c'est le cas à chaque année et aussi pour éviter qu'une job qu'on pourrait faire soit donné en sous-contrat.

Rapport du Trésorier

« Tel que prévu, un léger déficit a été réalisé pour l'année 2006. Pour plus de détail, ne manquez pas votre assemblée annuelle qui aura lieu au mois de mars 2007. Pour l'année 2007, nous espérons un redressement des finances au niveau des dépenses relatives aux griefs. Avec un peu d'effort de tous et chacun (incluant la direction évidemment), il y aurait sûrement moyen de diminuer le nombre d'arbitrage qui coûte cher tant pour Labatt que pour le syndicat.

Rapport du VP expédition

Règlement autres chauffeurs suite à la décision arbitrale qui a été favorable pour nous, la compagnie et le syndicat ne s'entende pas sur le montant dû, alors nous avons fait une demande pour retourner devant l'arbitre et nous attendons une date.

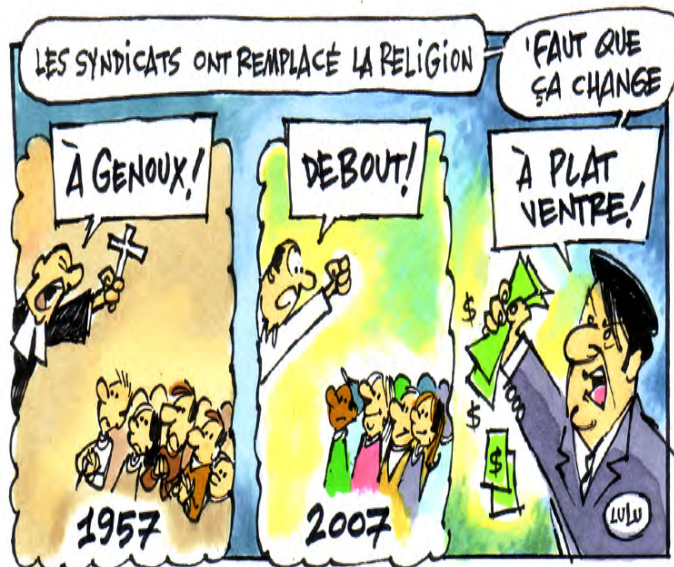
Nous avons probablement réglé l'équilibrage du temps supplémentaire à l'expédition usine, Martin Brière a instauré une liste affichée qui dit les heures faites en temps supplémentaire sur les quarts de travail et les derniers demandés en t.s. sur semaine et de fin de semaine, expédition et autres chauffeurs, cette liste est au mois.

Alain nous a appris qu'il avait des projets pour 2008, c'est de changer la flotte de camion à fourche à l'expédition usine.

Nous n'avons toujours pas reçu les documents de G.C.L. et toujours pas eu les modifications au système S.I.M.T que nous avons apporté à la rencontre tenue le 21 novembre 2006, les belles paroles de Mr. Fournier qui n'est même pas capable de les tenir, ça fait 1 mois et demie et toujours rien. Après cela comment veux-tu avoir de bonne relation de travail, il y en a qui sont de bon gestionnaire et d'autre je ne sais pas ce qu'il font là.

Suite à la rencontre de 3 étapes qui a été annulée le 14 décembre, j'ai eu une nouvelle date pour cette rencontre, elle aura lieu le 6 février.

Je doit rencontrer Alain Dussault prochainement pour reparler de la banque d'autre chauffeur au sujet de la procédure que nous avons prise, ça fait maintenant 2 ans. Martin Brière voudrais faire des changements à la procédure déjà établie, je veux faire en sorte que se soit équitable pour tout le monde.



Départs à la retraite (janvier)

Claude Monière (brassage)
Jules Boudreau (livraison)
Arthur Lalonde (grande route)
Michel Bélanger (expédition)
Alphé Ritchot (grande route)

Claude Brisebois (empaquetage)
Pierre Quesnel (brassage)
Nouveaux permanents

Benoit Couturier
Patrick Leboeuf
Félicitation les gars

Collaborateurs:

Comité journal:

Dany Richard
Alain Bélanger

V.P. à l'information:
Robert Daneau

Impression:
Imprimerie C.S.N.

Virez-moi car j'ai péché

Politiciens, CEO (chef de direction) trouvent un dérivatif bien rémunérateur à leur perte de fonction.

On se dit que, dans le haut de la hiérarchie, l'entreprise devient insurmontable tellement les places sont chères. Eh bien, oui, elles sont payées très cher et, non, cela ne semble pas hors d'atteinte pour nos top managers. L'éviction de leur poste à responsabilités s'est faite avec tous les égards dus à leur rang et à leur indéniabilité compétence. On a d'ailleurs trop misé sur eux pour oser dire le contraire. De véritables ponts d'or leur sont généreusement alloués comme dédit. Des bas de laine qui leur garantiront des jours paisibles pour plus d'une vie entière du commun des mortels. Ces sommes-là sont vraiment sans commune mesure avec ce que l'on aurait octroyé, avec beaucoup de difficultés, dans les mêmes circonstances aux salariés de plus bas niveau.

Est-ce qu'il faut en arriver à des extrémités aussi dispendieuses ? Beaucoup de postes de grandes responsabilités humaines n'atteignent pas les niveaux dont on parle. En moyenne, un PDG se gratifie d'un salaire **260 fois plus important que celui d'un salarié moyen**. Une loi de 2001 en France oblige les sociétés cotées en Bourse à dévoiler les revenus de leurs dirigeants. Revenus de toutes origines, jusqu'à l'avion privé avec chauffeur ou non. D'après un sondage, 49% des investisseurs belges pensent que cet étalage est important, pourtant, 41%, avec plus de jeunes de moins de 35 ans, estiment au contraire qu'ils n'y voient aucun intérêt.

Le magazine *Trends* titrait en page de garde "Les patrons du Bel20 méritent-ils leur salaire ?". Ceux-ci "sont-ils liés aux performances", se demandait-on pudiquement. Les patrons belges gagnent 20% de moins que les français. "L'écart entre le salaire minimum et maximum ne pourrait excéder cinq fois", affirmait quelqu'un des syndicats. "Mais, n'est-ce pas comparer des pommes et des poires ?", osait lancer quelqu'un, en ne précisant pas le camp de chacun. Bill Clinton, dans les années 1990, pensait réduire les émoluments des patrons. Conclusion : les stock options ont explosé, et Enron a suivi. Après des bénéfices élevés, faut-il crier au scandale sur salaires élevés des dirigeants ? Personnellement, je dirais que cela ne m'émeut pas. Des résultats d'entreprise en concordance avec les promesses ne peuvent qu'apporter une récompense en rapport et concourir à la sécurité de l'emploi pour tous les suiveurs. De toute manière, il est impossible de payer un chef d'entreprise chez nous moins que ce qu'il pourrait gagner à l'étranger. L'indépendance n'est pas d'être riche quand d'autres sont pauvres, pas plus que d'être en bonne santé aux côtés de ceux qui sont malades. Entre le libéralisme et le marxisme, c'est le premier qui a été choisi. La douche froide vient plutôt du secret qui entoure les salaires pratiqués et de leur mise à plat dans les cas extrêmes.

Dieu sait si la responsabilité du top management d'une société est grande pour l'avenir de l'entreprise. Ses décisions, sa politique engagent la société et tous les travailleurs qui la composent dans le même bateau de la réussite ou de l'échec. Les dégâts des actions manquées n'ont pas seulement comme suite des pertes énormes d'argent, des faillites magistrales et des pertes d'emplois à la pelle. Bien sûr, ils ont droit à l'échec comme tout un chacun. Un mauvais jugement ou un calcul du risque mal ficelé peut aboutir à une extrémité malheureuse ou catastrophique, mais alors, aller jusqu'à les rétribuer généreusement par la suite ! Si un pilote d'avion fait des erreurs entraînant un crash, ses passagers y passeront, lui fera de même.

Souvent, à peine remercié et après avoir reçu toutes les réprimandes d'usage, le voilà repositionné et proposé pour de nouvelles fonctions encore plus gratifiantes. Là réside ma critique majeure. Si c'est le contrat à l'embauche qui en est responsable, il faudrait simplement l'amender pour éviter des excès. Certains projets de loi vont dans ce sens. Les indemnités de licenciement des patrons ne pourraient plus dépasser le salaire annuel. L'accueil politique de ce projet a été plutôt glacial. A débattre, peut-être... mais pas de loi.

Attention, encore une fois, je ne conteste absolument pas systématiquement les sommes extravagantes attribuées au sommet. Ces têtes pensantes ne dorment pas toujours sur leurs deux oreilles, et la valeur des actions des entreprises ont été multipliée par six en vingt-cinq ans. Ce qui n'est pas normal, à mes petits yeux, c'est qu'une personne qui entre en charge d'une fonction de haut niveau pendant un temps en définitive assez court sorte de la course et se voie gratifiée d'émoluments hors norme, pour recommencer peut-être plus tard. Le carriériste, lui, n'aura qu'une chance comme lot de consolation.

Depuis 1999, des exemples se retrouvent chez les grands noms de nos industries, de la distribution, du service et d'ailleurs pour ne citer que les estimations en millions d'euros des dédits de leur patron Jean-Marie Messier chez Vivendi (60 millions) qui a déjà retrouvé son rythme de croisière dans ses interviews à la presse, Frans Rombouts à La Poste (2,5 millions), Daniel Bernard chez Carrefour (29 millions), Philippe Jaffré chez Elf (30 millions). Plus tard, ces dédits sont revus ou annulés. Pierre Bilger renonce à son dédit Alstom (5), Jurgen Schrempp de Daimler Chrysler reste sans dédit (0). Jorma Ollila, ex-patron Nokia (0) retrouve une place chez Royal Dutch. Récemment encore, le PDG de la Banque d'Italie s'est vu forcé de quitter son siège et de perdre ainsi des émoluments généreux. Encore plus récemment, le journal *La Libre Belgique* du 12 avril, titrait : "Le patron de Belgacom ne risque pas de se retrouver sur la paille"; en effet, Didier Bellens aurait droit à 5,1 millions d'euros.

En 2005, chez le brasseur belgo-brésilien Groupe InBev le départ de trois top managers a coûté 31 millions d'euros, le CEO, John Brock, Stuart Gilliland, directeur Europe et Patrice Thys, directeur Asie-Pacifique, dans le même temps, 500 emplois en Europe sont sur la sellette et le patron brésilien impose d'économiser sur les photocopies. Je ne suis pas sûr que ce soit pour une raison écologique ! Antoine Zacharias, PDG de Vinci (BTP) a été contraint de démissionner, poussé vers la sortie par le conseil d'administration à cause de son "scandaleusement riche" salaire de 4,5 millions d'euros, une prime de départ de 13 millions, une retraite de 2,2 millions et des "stock option-fiction" estimés à plus de 170 millions. Noël Forgeard de EADS s'est senti très instable après le retard des A380 qui a fait chuter de 5,5 milliards d'euros la valeur de la société.

Mais, dans ces hautes sphères, ce monde-là reconnaît ses membres. On se serre les coudes. On se protège.

Les chasseurs de têtes sont par ailleurs très heureux de recaser ce genre de personnalité qui constitue l'élite des top managers.

Ce top manager en arrive à penser qu'il est presque de son intérêt financier de se retrouver dans une situation de faillite, puisque c'est payant, à chaque tour de moulin. Et si ça ne marche pas assez vite, pourquoi pas un petit livre de mémoires bien orchestré ? Passer le temps n'est pas nécessairement "non rentable", non ? Demandez à l'ancien président Clinton. Il ne contredira certainement pas cela : son livre *Ma vie*, traduit en de nombreuses langues, a rapporté à son auteur plus d'un million de dollars. Si malgré les efforts, cela ne fonctionne pas, il restera encore la possibilité d'utiliser son nom pour la promotion d'un parfum ou d'un vignoble. Il faut seulement se documenter sur la question. Ce n'est pas du temps perdu.

Article AgoraVox repris sur :
